
RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange
Dénomination commerciale: MULTI-SURFACES
Code produit: 018113A - 018114
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Détergent pour surfaces dures.
Usage professionnel (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)
Usages déconseillés :
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
GEH – Parc d'activité des Cortots – 12, Rue des Cortots – 21121 Fontaine Les Dijons – France.
Tél: 0810 026 826 - geh@geh.fr - www.geh.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy (Hopital Central) - 29 av. du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex - +33 8332 3636

FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris (Hopital Fernand Widal) - 200 rue du Faubourg Saint Denis 75475 Paris Cedex 10 - +33 1 40 05 48 48

France ORFILA - +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
 Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.
 Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:



Attention

- Mentions de danger:
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Conseils de prudence:
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur - Ne pas fumer.

Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES



P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre pour l'extinction.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Le produit contient également : Parfums, azurants optiques

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 7% - < 10% 2-BUTOXYETHANOL

REACH No.: 01-2119475108-36, Numéro Index: 603-014-00-0, CAS: 111-76-2, EC: 203-905-0



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302



3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312



3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

>= 3% - < 5% ACETONE

REACH No.: 01-2119471330-49, Numéro Index: 606-001-00-8, CAS: 67-64-1, EC: 200-662-2



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319



3.8/3 STOT SE 3 H336

EUH066

>= 1% - < 3% PROPANE-2-OL

REACH No.: 01-2119457558-25, Numéro Index: 603-117-00-0, CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES



- ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
- ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.
- Laver entièrement le corps (douche ou bain).
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
- En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

- En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

- Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

- Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

- Irritation de la peau et des yeux pour contact.
- Irritation système intérieur en cas d'ingestion.
- Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
- Traitement :
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés :
En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre pour l'extinction
- Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.
- Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
- La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

- Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
- Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
- Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.
- Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
 - Éliminer toute source d'allumage.
 - Emmener les personnes en lieu sûr.
 - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
 - Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
 - Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
 - Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
 - Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
 - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - Stocker à l'écart des rayons du soleil.
 - Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
 - Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.
 - Stocker à l'écart des sources de chaleur.
 - Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
 - Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
 - Éviter l'exposition directe au soleil.
 - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 - Matières incompatibles:
 - Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
 - Voir section 10.
 - Indication pour les locaux:
 - Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 - Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
 - Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
 - 2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES



UE - TWA(8h): 98 mg/m³, 20 ppm - STEL: 246 mg/m³,
50 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: A3, BEI - Eye and URT irr

ACETONE - CAS: 67-64-1

UE - TWA(8h): 1210 mg/m³, 500 ppm

ACGIH - TWA(8h): 250 ppm - STEL: 500 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye
irr, CNS impair

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL(15min): 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye
and URT irr, CNS impair

Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales
ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas
échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Travailleur industriel: 75 mg/kg - Consommateur: 38 mg/kg - Exposition: Cutanée
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: day

Travailleur industriel: 20 mg/m³ - Consommateur: 40.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 3.2 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets
systémiques - Remarques: day

Travailleur industriel: 101.2 mg/m³ - Consommateur: 60.7 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 89 mg/kg - Consommateur: 26.7 mg/kg - Exposition: Orale
humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Remarques: day

ACETONE - CAS: 67-64-1

Travailleur industriel: 186 mg/kg - Consommateur: 62 mg/kg - Exposition: Cutanée
humaine - Fréquence: Long terme (répétée) - Remarques: bw/day

Travailleur industriel: 2420 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court
terme (aigue)

Travailleur industriel: 1210 mg/m³ - Consommateur: 200 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Consommateur: 62 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Remarques: bw/day

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

Travailleur industriel: 888 mg/kg - Consommateur: 319 mg/kg - Exposition: Cutanée
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Travailleur industriel: 500 mg/m³ - Consommateur: 89 mg/m³ - Exposition: Inhalation
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Consommateur: 26 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets
systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales
ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas
échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.44 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.32 mg/kg

Cible: Eau marine - valeur: 0.11 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 200 mg/l

Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 20 mg/kg

ACETONE - CAS: 67-64-1

Cible: Eau marine - valeur: 1.06 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 10.6 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 29.5 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.04 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES



Cible: Terrain (agricole) - valeur: 33.3 mg/l
PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 2251 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 552 mg/kg
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 28 mg/kg
Cible: Eau marine - valeur: 140.9 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 552 mg/kg
Cible: Eau douce - valeur: 140.9 mg/l
Cible: Air - valeur: 140.9 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit est inflammable

Le produit n'est pas explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 6.2.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Liquide clair, bleu	Visuel	--
Odeur:	Floral	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
pH:	< 11,4	Contrôle instrumental	--
Point de fusion/congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>= 100 °C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants

Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

Point éclair:	27°C ° C	ABEL PENSKY	--
Vitesse d'évaporation :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Inflammation solides/gaz:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité des vapeurs:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité relative:	0.991g/ml	contrôle instrumental	--
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Interne Tests
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Température d'auto-allumage :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Viscosité:	< 10 cP	--	Valeur estimative. Mélange pas visqueux.
Propriétés explosives:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Propriétés comburantes:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Liposolubilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Conductibilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.



- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Voir aussi la section 7.2.
- 10.4. Conditions à éviter
Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2
- 10.5. Matières incompatibles
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

MULTI-SURFACES

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 29 ppm - Durée: 2h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1300 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 1100 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau Oui

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Oui - Source: OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Non

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: Toxicité pour la reproduction Négatif

ACETONE - CAS: 67-64-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5800 mg/kg - Source: OCSE 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 15800 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs = 76 mg/l - Durée: 4h

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Oui

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 10000 ppm - Durée: 6h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 16.4 ml/kg - Remarques: bw

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Non - Source: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Oui - Source: OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Lapin = 480 mg/kg - Remarques: bw/day

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

MULTI-SURFACES

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1474 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:
Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1550 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 911 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 100 mg/l - Durée h: 504 - Remarques:
Daphnia magna

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 100 mg/kg - Durée h: 504 - Remarques:
Brachydanio rerio

ACETONE - CAS: 67-64-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Pimephales promelas

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 8800 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: = 1000 mg/l

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:
Leuciscus idus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:
Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Aucun

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301B - Durée: 28 jour - %: 90 - Remarques: .

ACETONE - CAS: 67-64-1

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Biodégradabilité Ready dans l'eau - Durée: 28 jour - %: 91

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 10 jours - %: 70 - Remarques: >70%

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: . 0.8 - Remarques: .

ACETONE - CAS: 67-64-1

- Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF-
Facteur de bioconcentration 3
PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0
Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: log Pow - Coefficient de partition 0.05
- 12.4. Mobilité dans le sol
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.
Non applicable
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.
Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



- 14.1. Numéro ONU
ADR-UN Number: 1993
IATA-UN Number: 1993
IMDG-UN Number: 1993
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propane-2-ol, acetone)
IATA-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propane-2-ol, acetone)
IMDG-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propane-2-ol, acetone)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
ADR-Class: 3
ADR - Numéro d'identification du danger : 30
IATA-Class: 3
ADR/IATA/IMDG-Label: 3
IMDG-Class: 3
- 14.4. Groupe d'emballage
ADR-Packing Group: III
IATA-Packing group: III
IMDG-Packing group: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR-Subsidiary risks: -
ADR-S.P.: 274 601

Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES



ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):

D/E

IATA-Passenger Aircraft:	355
IATA-Subsidiary risks:	-
IATA-Cargo Aircraft:	366
IATA-S.P.:	-
IATA-ERG:	3L
IMDG-EmS:	F-E , S-E
IMDG-Subsidiary risks:	-
IMDG-S.P.:	223 274 955
IMDG-Stowage and handling:	Category A
IMDG-Segregation:	-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES



H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 4: Premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/N	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OECD:	
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES



ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL TETE DE PULVERISATEUR – DETERGENTS POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition	
Produit pour le nettoyage en général: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Usage professionnel
Catégorie du produit	PC35 – Produit pour le lavage et le nettoyage (produits à base de solvant inclus)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Si nécessaire, transvaser le produit du bidon au flacon avec tête de pulvérisateur	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.	
Rincer si besoin	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	Quotidiennement, selon les dimensions et les conditions des surfaces à nettoyer.
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide. Prêt à l'utilisation ou à diluer selon le type de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Protection	
Ne pas inhaler le produit.	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle